

GARANTIE

La présente garantie prend effet à compter de la date d'achat et protège l'acheteur original seulement. La responsabilité d'InnovaSpa - division spa de Lumi-O | Innovaplas inc. - se limite à la réparation ou au remplacement de pièces défectueuses qui sont retournées à Lumi-O | Innovaplas inc. ou à l'un de ses représentants autorisés uniquement pour être réparées. Si une défectuosité survient durant la période couverte par la garantie et qu'elle est prévue à la garantie, Lumi-O | Innovaplas inc, son représentant autorisé ou le détaillant autorisé assure la réparation. Si la défectuosité n'est pas prévue à la garantie, le propriétaire est tenu d'assumer tous les frais liés à la réparation. La garantie ne couvre pas les spas en cas de négligence, d'utilisation incorrecte, d'accident, de troubles civils, de force majeure, d'utilisation ou d'installation non conforme au mode d'emploi indiqué dans le guide d'utilisateur. Elle ne couvre pas les spas en cas de modifications ou d'altérations, sauf si les pièces ou les options utilisées sont autorisées par Lumi-O | Innovaplas inc. et installées conformément aux consignes d'installation. Elle ne couvre pas tout bris relié au déménagement du spa.

Pour bénéficier du service en vertu de la garantie, contactez le détaillant autorisé ou Lumi-O | Innovaplas inc. Vous aurez à produire l'original de votre facture d'achat. La responsabilité de Lumi-O | Innovaplas inc. se limite à la réparation ou à l'échange de pièces défectueuses, à sa discrétion. Lumi-O | Innovaplas inc. se réserve le droit d'utiliser des pièces réusinées. Lumi-O | Innovaplas inc. n'assume et n'autorise personne à assumer toute obligation aux termes de la garantie. Toutes les décisions finales concernant la validité de la garantie reviennent à Lumi-O | Innovaplas inc. et cette dernière n'assume aucune responsabilité quant à la privation de l'usage du spa durant la réparation.

Lumi-O | Innovaplas inc. se réserve le droit d'améliorer la conception du spa sans obligation, ou de modifier tout spa déjà fabriqué. Lumi-O | Innovaplas inc. n'assume aucune obligation ni aucune responsabilité quant à la garantie de la main-d'œuvre si le détaillant autorisé cesse d'exploiter.

- **Coquille : garantie cinq (5) ans**

L'intégrité structurelle du spa (sa capacité de rétention d'eau) est garantie exempte de toute défectuosité pour une durée de cinq (5) ans au pro rata** des années. Les coûts d'enlèvement, de réinstallation et de livraison liés à la réparation de la structure du spa sont à la charge du propriétaire. Le manufacturier se réserve le droit de faire des réparations au niveau de la coque. Cette garantie ne couvre pas les dommages superficiels, les imperfections mineures à la surface ou la décoloration.

** Pro rata : Prix de détail suggéré, divisé par 60 mois, multiplié par les mois d'utilisation, plus transport et manutention = coût de remplacement.

- **Pièces : garantie un (1) an**

Le chauffe-eau, la pompe, le boîtier électrique (spa pack), le panneau de contrôle ainsi que la plomberie (excluant les joints d'étanchéité) sont garantis contre les fuites et les défectuosités pour une durée d'un (1) an.

- **Main d'œuvre : garantie limitée d'un (1) an**

Les frais de main-d'œuvre liés à la réparation ou au remplacement de pièces défectueuses, telles que celles énumérées sous la rubrique Pièces de la garantie, sont gratuits pour une durée d'un (1) an, sous réserve que la pièce défectueuse soit retournée à Lumi-O | Innovaplas inc. ou à l'un de ses détaillants autorisés pour être réparée. Le propriétaire peut avoir à payer les frais de déplacement du représentant dûment autorisé. Toute autre condition concernant la garantie de la main-d'œuvre doit faire l'objet d'une entente entre le propriétaire original et le détaillant autorisé. Le propriétaire original doit consulter son détaillant autorisé quant aux conditions particulières relatives à la garantie de la main-d'œuvre. Lumi-O | Innovaplas inc. n'assume aucune obligation ni aucune responsabilité quant à la garantie de la main-d'œuvre si le détaillant autorisé cesse d'exploiter.

- **Clauses accessoires**

L'ozonateur, le système UV, les assemblages de chute d'eau, les jets rotatifs, le disjoncteur (DDFT), le scellé de la pompe et le scellé du chauffe-eau sont garantis contre toute défectuosité pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours pièces seulement. Tous les accessoires altérables (couvercle de spa, cartouches filtrantes, courroies de la bâche, bâches de vinyle, poignées du couvercle, enceinte de la cascade, ampoules standards et DEL, lentilles de lumière, fusibles, tube de vidange, insertions de jets) sont garantis contre toute défectuosité au moment de la livraison.

- **Clauses de non-responsabilité (désistement)**

Le propriétaire du spa doit s'assurer que l'accès au spa n'est pas encombré pour toutes réparations et/ou inspections sous garantie. Les dommages aux pièces affectées par la corrosion ou la formation de tartre, causés par un mauvais équilibre chimique de l'eau et/ou à un mauvais entretien, ne sont pas couverts en totalité en vertu de la garantie. Lumi-O | Innovaplas inc. et ses représentants n'assument aucune responsabilité quant aux dommages indirects ou consécutifs aux déplacements de la terrasse ou d'une installation fixe sur mesure, aux frais de transport ou de livraison, aux frais d'appels téléphoniques, aux frais de location d'un produit similaire durant les réparations couvertes par la garantie, ou à la perte ou aux dommages de la propriété privée ou à la personne, à la perte de revenus, d'utilisation ou de temps et/ou aux inconvénients résultant de la perte d'usage du spa couvert par la présente garantie. Dans certains états, l'exclusion ou la limitation de la garantie aux dommages indirects ou consécutifs est interdite. Les limites et les exclusions ci-dessus pourraient ne pas s'appliquer. La juridiction et le lieu pour tout litige découlant à l'égard de la transaction attestée par cette garantie sera à la Cour et Juridiction de Saint-Jérôme, Québec, et ce, sans exception..

Pendant les périodes hivernales, il est de la responsabilité du client de veiller à ce que la tuyauterie ainsi que le bain du spa ne gèle pas. La garantie ne couvre pas les bris causés par le gel.